

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Fixation du prix de
l'eau et de la redevance
assainissement, ainsi que
des autres prestations
des services eau potable
et assainissement pour
l'année 2020.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 64

Nombre de Conseillers
votant : 64

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Michel LEFEVRE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jérôme LECLERCQ, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Pour la troisième année consécutive, les tarifs restent inchangés. Néanmoins, il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement, ces tarifs s'entendent être différents par collectivité.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement, l'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

Il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

Périmètre des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : Castres, Contescourt, Essigny-Le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin.

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m³ ;
- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m³.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C, sans évolution par rapport à 2019.

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,65 € H.T le m³;
- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m³, sans évolution par rapport à 2019.

3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement

3.1. Autres prestations du service eau potable

3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.

2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.
4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
5. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif (*soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre des communes de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme : Artemps, Dallon, Happencourt, Seraucourt-le-Grand, Fontaine les Clercs, Bray Saint-Christophe, Dury, Tugny-et-Pont, Ollezy et Sommette-Eaucourt

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Classe n°1 – diamètres 12 et 15 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 20 et 25 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètre 30 mm	35,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 40 à 200 mm	100,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 300 m ³	0,19 € HT
A compter de 301 m ³	0,19 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Partie fixe annuelle	20,00 € HT
Redevance à compter du premier mètre cube sur la consommation domestique	0,50 € HT

3) Fixation du tarif de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Pour les constructions nouvelles, à compter du raccordement de l'habitation : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, forfait de 2 400 € H.T, non assujetti à la TVA

Périmètre de la commune d'Aubigny-aux-Kaisnes :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	50,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 200 m ³	1,14 € HT
De 200 à 500 m ³	1,10 € HT
A compter de 501 m ³	1,02 € HT

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement non collectif

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

Prestations du service public d'assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Clastres :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,07655 € HT
--	--------------

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Forfait assainissement : forfait de 62,80 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,6283 € HT,
3. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Montescourt-Lizerolles :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	32,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,35 € HT
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	21 € H.T

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,

2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Jussy :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	20,00 € H.T
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,90 € H.T
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	15 € H.T
Location de compteur	
Diamètre 15 mm	5 € H.T
Diamètre 20 mm	7 € H.T
Diamètre 30 mm	16 € H.T
Diamètre 40 mm	31 € H.T
Diamètre 50 mm	54 € H.T
Diamètre 100 mm	130 € H.T

Tarif de vente d'eau en gros : Au-delà de 18 000 m³, le tarif est de 0,85 € H.T par m³.

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Villers-Saint-Christophe :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,20 € HT
--	-----------

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Saint-Simon :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	3,9900 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,2162 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Abonnement	9,5800 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,0743 € HT

Périmètre des communes d'Annois, Cugny et Flavvy-le-Martel
(uniquement pour la part assainissement) :

1) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privées d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

- 1) Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
- 2) Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
- 3) Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1^{er} janvier 2020, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48146-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation